

# INFOREAU

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



## ■ JOURNÉES DU PATRIMOINE

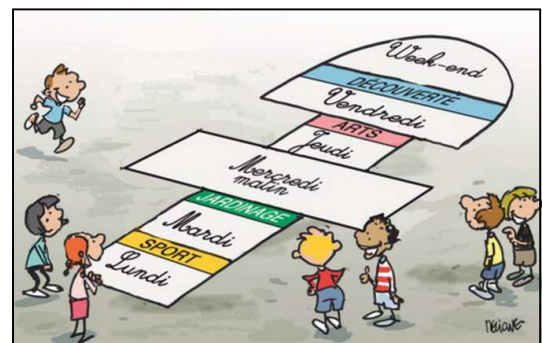
Destination Réau

PAGES 5-6

- **OURDY-LE BOURG :**  
Inauguration de la liaison  
douce PAGE 4



- **DOSSIER :**  
La Réforme des Rythmes  
Scolaires PAGE 7



# LE MOT DU MAIRE



## ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

AUZET Alain, Maire

PADUA Élisabeth, Maire  
Adjointe, Affaires Scolaires

BOEY Christian,  
Conseiller Municipal

BA IDRISSE Farid,  
Conseiller Municipal

PERCET Patricia,  
Secrétaire Service  
Communication

HERMABESSIERE Vincent,  
service Urbanisme

DELHAYE Harmony, Les  
Macarons de Réau

Les enfants de l'école et leurs  
enseignantes

Les membres bénévoles du  
Comité de Rédaction :

PERREAU Françoise

BEAUJOUAN Roselyne

DAGUET Christiane

## LE COMITÉ DE RÉDACTION DE



Le comité de rédaction est un  
regroupement de personnes  
bénévoles qui se réunit pour  
réaliser un bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.  
Vous avez des idées, vous  
souhaitez vous investir et  
participer pour écrire des  
articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

## CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

Il n'est pas dans mes habitudes de m'apitoyer sur mon sort de Maire. Pourtant, il me paraît important de partager avec vous quelques états d'âmes en cette période de rentrée scolaire.

Les élus de RÉAU, peu convaincus par le bienfondé de la très controversée réforme des rythmes scolaires, l'ont néanmoins appliquée, dans un esprit républicain respectueux de la loi. Mieux, ils ont choisi de ne pas faire supporter aux seuls parents d'élèves le coût des activités périscolaires et surtout de mettre en place des activités intéressantes, ludiques et enrichissantes pour les enfants, selon l'esprit initial de la réforme, ce qui vaut d'ailleurs à RÉAU d'être citée en exemple en Seine-et-Marne.

Et voilà que quelques jours après la rentrée, l'Académie de Créteil sort de son chapeau une demi-journée « banalisée » (c'est-à-dire sans cours) le lundi 13 Octobre, plaçant les parents d'élèves dans une situation compliquée à gérer. Bien entendu, je partage la volonté annoncée de mener une réflexion sur les programmes, mais n'était-il pas possible de planifier cette réflexion à un autre moment, en dehors des heures de cours ? Heureusement, la détermination des Maires et de certaines associations de parents d'élèves a su ramener l'académie sur la voie de la sagesse.

Parallèlement à la nouvelle dépense que représente la réforme des rythmes scolaires, l'état réduit chaque année un peu plus les dotations aux collectivités. L'ATESAT (aide technique aux communes notamment rurales) a été supprimée, et on nous impose un nouveau schéma intercommunal absolument délirant, avec la création d'une agglomération de plus de 530 000 habitants dans laquelle RÉAU ne pèserait que 0.25%, c'est à dire un grain de sable !

L'échelon communal est fortement menacé, nous le savons, et il nous faudra amener progressivement notre commune vers un seuil proche de cinq mille habitants, sans quoi nous sommes voués à disparaître en tant qu'entité indépendante. Nous avons donc une bataille à mener ! Je n'imaginai pas cependant que l'on mettrait autant d'énergie à nous démonter si rapidement.

Heureusement, quelques bonnes nouvelles viennent égayer cette rentrée :

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi après-midi, la liaison douce entre le bourg et OURDY connaît un grand succès, à tel point que nous allons devoir doubler le parking à vélos de la Mairie. Les travaux d'assainissement du hameau de VILLAROCHE ont bien avancé, pour un achèvement prévu vers la fin Novembre.

Enfin, deux permis de construire (ou d'aménager) très attendus ont été accordés, celui de « Pleine Nature RÉAU » et celui du « Green de RÉAU », pour la réalisation d'une trentaine de logements sur l'ensemble des deux programmes.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

**Alain AUZET**

**Maire de Réau**

*"Quelles que soient les difficultés, tout vaut mieux que d'être mis hors de combat sans combattre."*

*Charles de Gaulle*

## PERMIS ACCORDÉS

### *Le Green de Réau*

Un permis d'aménager vient d'être accordé à la société NEXITY pour la construction de 15 maisons individuelles au sud du bourg, sur une partie de l'emprise du golf de la Croix des Anges.

Une fois les viabilisations et voiries achevées, les acquéreurs des parcelles pourront faire appel au constructeur de leur choix.

Situé dans le périmètre de 500 mètres autour de l'église Saint-Julien, l'avis de l'architecte des bâtiments de France a été sollicité. Des préconisations ont été émises à ce titre.

D'une surface de 300 à 450 M<sup>2</sup>, les terrains seront desservis par une voirie centrale.

Pour tous renseignements, la personne en charge de la commercialisation est :

Monsieur Steeve KORN

Société NEXITY

01 69 51 53 80

[skorn@nexity.fr](mailto:skorn@nexity.fr)



### *Plaine Nature Réau*

Un permis de construire vient d'être accordé à la société VALENCHON pour la réalisation d'un programme de logements de grande performance énergétique, au Nord-Ouest du bourg.

Ce programme consistera en la construction d'un ensemble de 10 logements accolés et de 4 maisons individuelles.

Le permis était également soumis aux prescriptions des architectes des bâtiments de France et a fait l'objet de remarques.



# URBANISME

## ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter un entrepôt dans le cadre du Parc d'Activités de l'A5 s'est terminée le samedi 4 Octobre.

Plusieurs contributions sont venues enrichir le registre du commissaire enquêteur.

Par delà la seule problématique de «risque potentiel», cet entrepôt représente aussi pour notre territoire la création de plusieurs centaines d'emplois, et une ressource financière future très importante pour la commune.

Il contribuera également à la réalisation d'une route de contournement d'OURDY, permettant ainsi de dévier le trafic (et notamment la circulation des poids lourds) du hameau et du bourg, pour apporter la sécurité et le calme auxquels chacun aspire.

C'est à la lecture de ces éléments que le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

Il appartient dorénavant à Monsieur le commissaire enquêteur de rédiger un rapport permettant à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne d'accorder ou pas l'autorisation d'exploiter.



## LA VIE À RÉAU

### INAUGURATION DE LA LIAISON DOUCE

C'est sous la pluie que s'est déroulée le samedi 28 juin 2014 l'inauguration de la liaison douce reliant le hameau de Ourdy au Bourg.

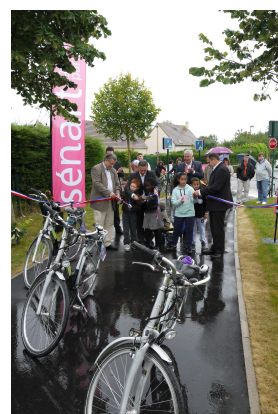
Quel dommage ! Le SAN et la commune avaient en effet convié les riverains à cet évènement en leur proposant de partager ensemble un « pic-nic » sur les espaces verts du hameau.

Une animation « vélos électriques » avait même été prévue.

La météo est venue contrarier l'organisation de cette matinée festive.

Mais l'essentiel est bien là : la liaison douce existe désormais, sécurisant ainsi le parcours entre les deux entités de la commune.

Et cet équipement connaît visiblement un grand succès, comme le prouvent les nombreux vélos stationnés sur le parking à vélos de la Mairie...qui devra être agrandi en 2015 ! Et nous ne pouvons que nous en féliciter.



# LA VIE À RÉAU

## DESTINATION RÉAU



Comme cela est désormais la tradition, ce mois de Septembre 2014 a connu une nouvelle édition de notre évènement « DESTINATION RÉAU ».

Comme les années précédentes, c'est en appui des journées européennes du patrimoine que s'est déroulé ce week-end festif.

Chaque édition est bâtie selon un format de base désormais connu de tous, avec des animations très appréciées, qui ont donc été renouvelées : les petits trains et la calèche qui sillonnent le village, l'ouverture au public du Musée Safran, l'organisation d'un marché du terroir au domaine des Macarons de RÉAU, l'ouverture de l'église au public, l'ouverture de l'auberge « Le RÉAU » le midi, la venue de danseurs folkloriques briards, la présence de véhicules de collection, les ballades en poney par les écuries du Plessis-Picard, sans oublier le concert de l'harmonie de MOISSY-CRAMAYEL.

Et chaque année, quelques nouveautés viennent enrichir ces journées :

Pour 2014, la brocante est réapparue, organisée par le nouveau Comité des Fêtes de RÉAU, dont nous saluons au passage le dynamisme.



# LA VIE À RÉAU

## DESTINATION RÉAU

**E**n marge de cette brocante, une animation « taureau mécanique » était installée près de la salle des fêtes, et un clown était présent au milieu des stands, pour la plus grande joie des enfants.

Le marché au Domaine des Macarons de RÉAU s'est étoffé grâce à l'ajout d'un marché artisanal (confection de bijoux, etc.) et la présence d'un sculpteur sur bois « à la tronçonneuse ».

Enfin, le SAN de Sénart avait décidé d'ajouter de la fête à la fête, en faisant passer les « vélofolies » dans la commune le dimanche matin.

Beaucoup de visiteurs ont participé à cette grande fête. Un regret cependant, les seules averses de pluie qui sont tombées dans le courant du mois ont choisi le dimanche 21 septembre, venant ainsi un peu gâcher le plaisir des brocanteurs. Heureusement, il en faut plus pour venir à bout d'un brocanteur Réaltais, et le barbecue du midi leur a redonné un peu de baume au cœur.

Vivement 2015 pour découvrir les nouveautés... sous le soleil !



# LA VIE À L'ÉCOLE

## EFFECTIFS 2014 - 2015

**A** la rentrée 2014, l'école totalise un effectif de 101 élèves, répartis de la façon suivante :

Petite Section :	11	C.E.1	14
Moyenne Section :	12	C.E.2	16
Grande Section :	10	C.M.1	14
C.P. :	12	C.M.2	12

## MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

**Nouvelle rentrée, nouveaux rythmes scolaires, nouvel accueil de loisirs... beaucoup de nouveau à l'école de la Colombe de Réau.**

**C**omme vous le savez tous maintenant, les nouveaux rythmes scolaires sont effectifs depuis la rentrée et avec eux un florilège de nouveautés.

Les nouveaux rythmes scolaires sont, certes, source de nouvelles organisations et donc de quelques bouleversements à la mise en place mais ce sont surtout de Nouvelles Activités Périscolaire (NAP) pour les enfants.

En quoi consistent les NAP ?

Ce sont des moments (2 fois 1h30 par semaine, les lundis et vendredis) où les enfants vont pouvoir découvrir gratuitement de nouvelles activités via des ateliers définis par avance et par périodes scolaires.

Pour la première période scolaire (de la rentrée jusqu'aux vacances de Noël), les enfants pourront expérimenter :

    Pour les maternelles : le chant, les contes et le théâtre, les jeux de plateaux et le modelage,

    Pour les élémentaires : les jeux collectifs, l'art du dessin, la capoeira (art martial brésilien), la confection d'une fresque et le théâtre.

De nouvelles activités seront proposées à chaque nouvelle période scolaire.

La mise en place de l'école également le mercredi matin a créé un nouveau besoin pour les parents des enfants scolarisés pour lesquels il a fallu trouver une solution de garde pour les mercredis après-midi.

La commune a donc ouvert un accueil de loisirs pour les mercredis après-midi et en a confié la gestion à une association spécialisée : LA FOCEL (qui est aussi en charge des NAP).

Les enfants doivent être inscrits chaque mois selon les besoins des parents. Le repas de cantine est assuré pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

Le circuit de bus a également été mis en place.

L'accueil de loisirs est payant, la commune prend en charge (avant facturation aux parents) la moitié du coût.

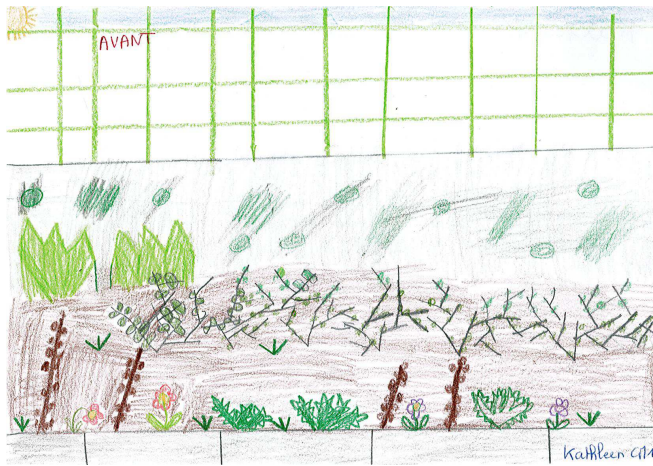
Pendant l'accueil de loisirs, des activités sont également proposées aux enfants ainsi que des sorties.

Un certain nombre d'enfants est d'ores et déjà inscrit, et l'accueil de loisirs ainsi que les NAP rencontrent un franc succès auprès des enfants.



# LA RUBRIQUE DES ENFANTS

## PROJET JARDINAGE DES CE2/CM1



Mercrèdi 3 septembre 2024

Sciences

Je raconte ce que j'ai fait ce matin.  
Aujourd'hui au jardin on a arraché les mauvaises herbes et on les a mises dans la poubelle marron. Avec Aurélien, Timery et moi on a arraché les orties et coupé les buissons. On a balayé les restes d'herbe, on les a aussi ramassés, fait des tas et mis dans la poubelle marron. On a aussi monté le jardin avec CE2 avec Kathleen. On a arraché les mauvaises herbes les plus dures à enlever. Aussi j'ai aidé Timery à arracher la racine la plus dure.

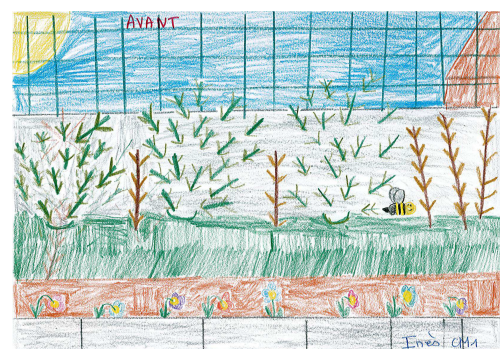
William CM1

Mercrèdi 3 septembre

Sciences

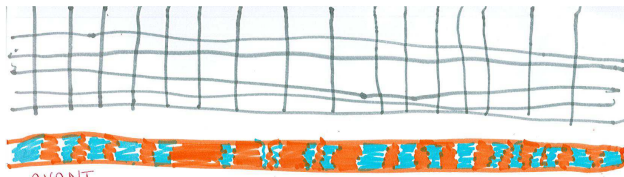
On a enlevé les mauvaises herbes et on les a mis dans la poubelle marron. On a balayé et mis les herbes qui étaient par terre dans la poubelle. Et avant de balayer on s'est tous peigné avec les orties. Pourtant on avait des gants. On a bien travaillé. Et à la fin c'était très joli, on voyait mieux les fleurs.

Aurélien CM1

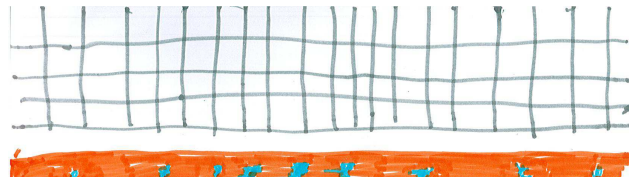




# LA RUBRIQUE DES ENFANTS



AVANT



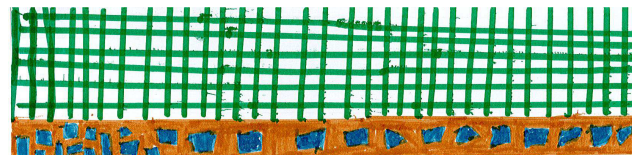
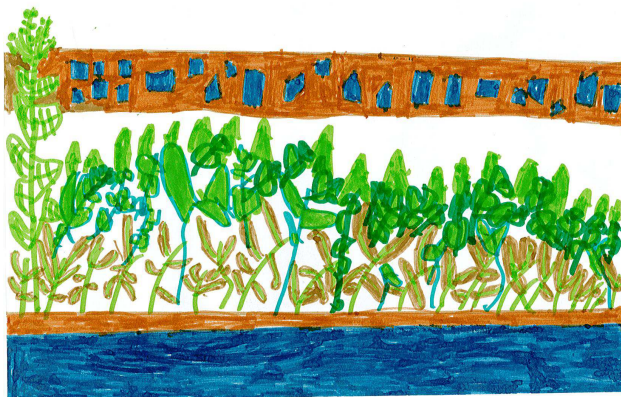
APRÈS



Ce matin, on a déraciné les mauvaises herbes.  
La maîtresse nous a expliqué comment on  
désherbeait. On a mis des gants pour ne pas se  
piquer.

Job. H. CE2

AVANT



APRÈS



Nous avons déraciné les mauvaises herbes et nous avons coupé  
les buissons. Puis, la maîtresse nous a appris le nom des fleurs  
(hémérocalles, iris, buisson, bleuets, pensées.)

Mais avant, nous avons vu le composteur et les pouelles.

Et nous avons fait du bon boulot !

Noé CE2

# LA GALERIE DES PORTRAITS

## **Isabelle POMMERET** Conseillère municipale

Vraie Seine et Marnaise, née à Melun, elle a toujours vécu à Melun et ses environs.

Elle a choisi de s'installer à Réau, séduite par la qualité de vie de notre commune.

Joviale, de caractère souple, elle ne supporte pas la méchanceté.

Elle aime les gens positifs, directs et sans détour.

Disponible à la vie associative, elle pratique la gymnastique et la marche.

Elle voulait connaître le fonctionnement d'une commune et s'y impliquer pour la première fois, pour elle un devoir de citoyen.

Elle s'attendait à du débat car les conseillers sont à l'écoute.

Les conseils municipaux sont instructifs. Ils se déroulent dans un esprit correct et convivial :

« Nous communiquons bien ensemble »

### Ses attributions au sein de l'équipe municipale :

- Conseillère municipale
- Membre de la commission du développement durable
- Membre de la commission des fêtes et cérémonies

Ces choix ont pour objectif dans les années à venir :

Entretenir la qualité de vie, trouver et apporter des solutions environnementales, permettre à la commune de grandir tout en maîtrisant l'accroissement de sa population et en améliorant la vie du commerce de proximité.

## **Bref Portrait**



49 ans, célibataire

Secrétaire comptable

Joviale, souple, ne supporte pas la méchanceté

## **Pour Réau**

Elle souhaite permettre à notre commune de se développer tout en maîtrisant l'accroissement de sa population, pour y conserver sa qualité de vie et faire progresser le commerce de proximité, apporter des solutions énergétiques.

# LA GALERIE DES PORTRAITS

## *Farid BA IDRISSE Conseiller municipal*

Né au Maroc, il arrive en France en 1982 pour poursuivre des études supérieures à l'université de la Sorbonne Nouvelle à Paris. Après l'obtention d'une licence et une maîtrise, il soutient un DEA (diplôme d'études approfondies) et prépare un doctorat en linguistique et sémiotique françaises à l'université Paris XII.

Après ses études, il enseigne au CFA de Juvisy pour former des préparateurs en pharmacie, puis devient responsable de la régulation d'une société d'ambulances.

Ces expériences professionnelles lui permettent par la suite de créer sa propre entreprise de services à la personne.

En 2002, il découvre Réau par un simple hasard : à la recherche d'un terrain pour la réalisation d'un projet immobilier, il charge un constructeur de lui en trouver un, celui-ci lui propose alors un lot de terrain au Hameau de Ourdy. Sa famille a été séduite par le charme de ce petit village qui offre à la fois le cadre paisible de la campagne et l'opportunité d'être à proximité d'une importante infrastructure commerciale. Il y construit leur maison et s'y installe en 2004.

Communicatif et sociable, il s'investit pleinement dans la vie de sa commune, c'est dans cet esprit qu'il a participé avec un groupe de voisins à la création d'une association pour l'entretien du bon relationnel entre voisins et afin d'organiser des animations festives les rassemblant en vue de mieux se connaître et de se respecter.

Ce parcours le mène tout naturellement à accepter la proposition qui lui est faite de faire partie de l'équipe qui se présente aux élections municipales de 2014 afin de s'engager dans la vie communale.

L'engagement associatif est pour lui très estimable ; il permet à tout un chacun de prendre part à la vie de sa commune, de communiquer avec les autres, voire même de créer des affinités.

C'est justement cette dynamique de la vie associative qui l'a motivé à s'investir pour que continue à vivre le comité des fêtes de Réau. Il a donc accompagné et encouragé une nouvelle équipe à en reprendre les rênes pour continuer l'organisation des manifestations phares, mises en place par l'équipe précédente et en proposer de nouvelles aux réaltais.

Il compte aider les associations de la commune en les soutenant pour mieux exercer leurs activités ; mais aussi celles qui pourraient se créer en leur trouvant par exemple des locaux appropriés. Il souhaite favoriser la visibilité de leurs activités pour que les réaltais y participent mieux.

### Ses attributions au sein de l'équipe municipale :

- Vice-président de la commission information-communication
- Membre de la commission finances
- Membre de la commission affaires scolaires
- Membre de la commission affaires sociales (CCAS)
- Membre de la commission jeunesse/sports/associations
- Membre de la commission fêtes-cérémonies
- Délégué suppléant au SICTOM et au SDESM

## Bref Portrait



52 ans, Marié

3 enfants

Chef d'entreprise

Serviable, impliqué et authentique

## **Pour Réau**

Il souhaite multiplier les activités pour les adolescents, les aider à découvrir de nouveaux horizons, à s'épanouir en exprimant leurs talents. Et aussi favoriser leur entrée dans la citoyenneté en leur donnant la parole. C'est au travers de l'expression des jeunes que se joue la pédagogie citoyenne.

# LE CHIFFRE DU MOIS

1000

euros

C'est le montant à la charge de la commune pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la salle des fêtes. Le coût réel total étant d'environ 10 000 euros TTC, le SDESM (Syndicat Départemental d'Electrification de Seine et Marne) financera la quasi-totalité de cet équipement.

## ACTION SOCIALE

### MANDAT DE NOËL

Comme l'année précédente, le CCAS attribue un mandat de Noël aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau (hors communauté selon les références de l'INSEE) sous conditions de ressources. (Les conditions seront ré examinées en CCAS courant octobre)

**Pour bénéficier de ce mandat de Noël 2014, nous demandons aux personnes âgées de 65 ans et plus, y compris celles qui en bénéficiaient déjà précédemment, de déposer auprès du secrétariat de la mairie, une copie de leur avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 et un relevé d'identité bancaire avant le 08 novembre 2014.**



### REPAS PORTAGE

Nous rappelons que la commune propose un service de portage de repas, pour les personnes âgées, ou rencontrant des problèmes de santé.

Les repas sont fabriqués par notre prestataire de repas de cantine, les menus et le grammage sont adaptés à des personnes adultes.

Le repas, au tarif de 3,92 €, est livré à votre domicile avant midi. (Réception d'une facture par la trésorerie de Sénart et règlement à adresser à la Trésorerie).

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 01.60.60.85.55



### TÉLÉASSISTANCE

Les personnes souhaitant bénéficier d'un appareil de téléassistance, peuvent s'adresser en mairie. Elles seront dirigés vers les différents organismes prestataires.

Ce service est facturé directement aux bénéficiaires dont 50 % est déductible des impôts. La prestation de base est à 12,11 € par mois. Des options supplémentaires (comme le détecteur de chute, de fumée etc...) sont également disponibles, mais avec un coût supplémentaire.

Compte tenu qu'il y a peu de bénéficiaires le CCAS a décidé de prendre en charge les frais de téléassistance sur la base du forfait à 12,11 € toute autre aide déduite.

Les demandes de participation sont à présenter en mairie.



# ACTION SOCIALE

## BONS DE COMBUSTIBLE HIVER 2014-2015

Chaque année, le CCAS octroie des bons de combustibles aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau sous conditions de ressources.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Fournir l'avis d'imposition 2014 ou de non imposition 2014 (sur les revenus 2013)

Copie des factures de chauffage (EDF, bois, Fuel...) de septembre 2013 à septembre 2014

Faire une demande écrite auprès du secrétariat du CCAS pour la première année, les années suivantes la demande est **reconduite sur simple transmission en mairie d'une copie de l'avis d'imposition et des factures de chauffage de l'année.**

**Un seul bon de chauffage est attribué par foyer et pour une habitation principale.** Le montant de ce bon est déterminé en fonction du quotient familial et de la situation de la famille.

Pour l'hiver 2014-2015, les documents doivent être déposés au secrétariat de la mairie avant le **8 novembre 2014.**

Les personnes justifiant d'une situation particulière (charges de chauffage élevées, ressources inférieures au minimum) feront l'objet d'une étude particulière en commission.

---

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES CIRCUITS SPÉCIAUX ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Si votre enfant fréquente l'école de la Colombe à Réau, et utilise le transport spécial pour s'y rendre, nous vous informons que le CCAS, renouvelle sa participation aux frais de transport pour les circuits spéciaux (navette entre le bourg et les hameaux) pour l'année scolaire 2014-2015.

Votre demande écrite est à déposer auprès du secrétariat de la mairie avant le 30/11/2014.

- Présenter la carte de transport 2014-2015
- Fournir un justificatif de paiement (facture acquittée ou reçu de paiement)
- Fournir un Relevé d'identité bancaire pour permettre le virement de l'aide

---

## AIDE PONCTUELLE

Des aides ponctuelles peuvent être attribuées, après étude de la demande et présentation des justificatifs demandés, dans certains cas et sous la forme par exemple :

- D'aide financière pour faire face à :
  - une perte d'emploi, de maladie, etc...
  - Factures impayées
- Bons alimentaires
- Aide au relogement en cas de sinistre



# LA VIE ASSOCIATIVE

## LE CLUB DE LOISIRS DE RÉAU

**O**rganise un après-midi « Jeux de société »

**L**e Dimanche 30 novembre 2014 à la Salle des Fêtes

**D**e 14 H 00 à 17 H 30

**J**eux d'hier et d'aujourd'hui  
mais vous pouvez aussi apporter vos jeux

**V**enez nombreux pour vous amuser tous ensemble



**ENTRÉE GRATUITE**

RESTAURATION : boissons diverses et goûter sur place

*Renseignements auprès de :*

*Mr HERY (01.60.60.99.60), Mme MARTIN (01.60.60.62.41), Mme HEURTAULT (01.60.60.39.07)*



**Samedi  
1<sup>er</sup>  
Novembre**



**PÉTANQUE**



*N'oubliez pas vos boules !!*

L'association STOP



organise un Tournoi de



PÉTANQUE et de FOOT

à REAU

Grands comme petits,  
venez nombreux à partir  
de 14h00 devant la salle  
des fêtes.  
Petite restauration  
organisée

Pétanque doublette et football  
cotisation symbolique  
1,00€ /joueur



**13**

**LA PÉTANQUE**

Préfecture du Cochonnet

Ville jumelée avec  
Apéro et Barbeklou-sur-mer

Pré-inscription par mail :  
ou par téléphone :

ASSO.STOP77@GMAIL.COM  
06.13.42.58.48



# QUOI DE NEUF AU SAN ?

## Le SAN se transforme en Communauté d'Agglomération :

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, il ne faudra plus dire le « SAN » de Sénart, mais probablement la Communauté d'Agglomération de Sénart. Le comité syndical du SAN et les élus des 8 communes ont en effet décidé la transformation du statut de notre intercommunalité à cette date, et ce afin de permettre à Sénart de ne plus être traité comme une « exception administrative ».

## La future carte intercommunale en débat :

Le périmètre des intercommunalités est en passe de bouger dans les années qui viennent.

En effet, dans le cadre de la loi MAPTAM, la future carte intercommunale doit être redéfinie.

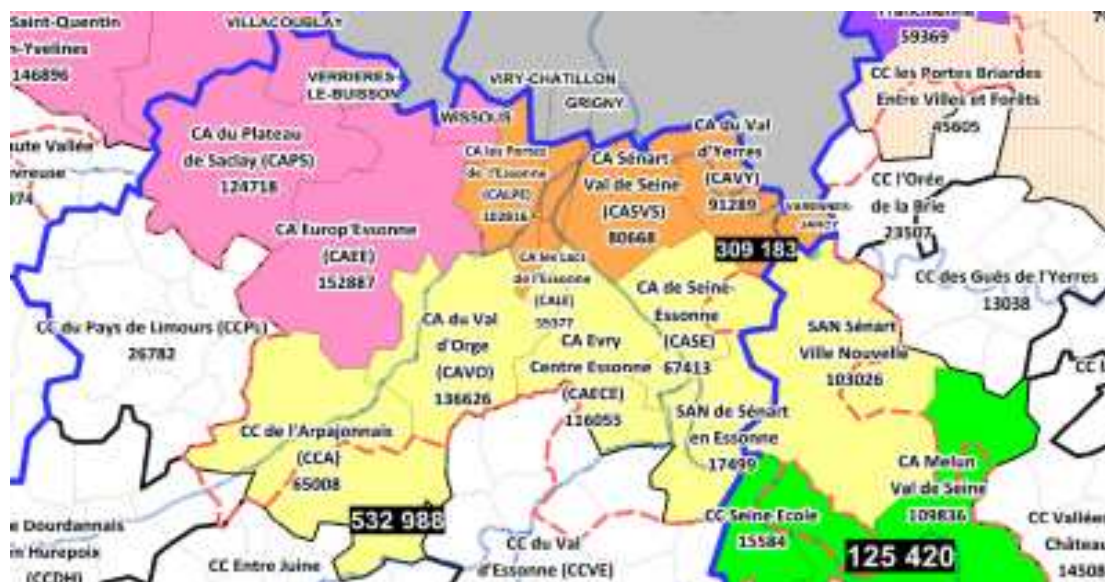
Madame la Préfète de Seine-et-Marne avait proposé la fusion des agglomérations de Sénart et de Melun-Val-de-Seine, ce qui semblait aller dans une continuité naturelle des relations initiées depuis des années entre ces deux territoires.

Et pourtant, c'est un tout autre schéma qu'a retenu Monsieur le Préfet de Région : une intercommunalité de plus de 500 000 habitants, allant de REAU à ARPAJON, intégrant EVRY, CORBEIL et GRIGNY.

Ce contour ne recueillant pas l'adhésion d'une grande majorité des élus intercommunaux, des discussions sont en cours pour proposer une hypothèse plus raisonnable.

**Une pétition circule contre ce projet. Vous pouvez affirmer votre désaccord par mail :**

[appel.elus.citoyens77@gmail.com](mailto:appel.elus.citoyens77@gmail.com).



## Les Templiers de Sénart sacrés Champions de France !

Une bonne nouvelle : les Templiers de Sénart ont été sacrés champions de France de base-ball. L'équipe réalisée par le San a sans doute permis au club de franchir une étape décisive pour atteindre ce titre très convoité.



## LES BALADES THERMIQUES DE SÉNART

**D**ans le cadre de son Plan Climat et en appui avec son Espace Info-Energie, le San organise de novembre à février, pour la deuxième année consécutive, des balades thermiques dans chaque commune de Sénart.

Ces animations sont gratuites, leur principe est de permettre à un groupe d'habitants d'un même quartier d'identifier les forces et les faiblesses de leurs logements grâce à un outil ludique : une caméra thermique.

Pour ce faire, les 2 conseillers de Sénart Info-Energie, munis de la caméra thermique, accompagnent les habitants sur un trajet prédéfini (**inscription préalable obligatoire**) afin de visualiser les déperditions de chaleur de leurs maisons : ponts thermiques, tassements d'isolant ou encore problèmes d'étanchéité. La balade est suivie d'un temps d'échanges en salle où les conseillers abordent les choix techniques les plus judicieux en vue d'améliorer la performance énergétique des logements étudiés.

Ces balades thermiques sont ainsi l'occasion de partager différentes expériences sur les difficultés et les astuces existantes pour rénover son habitation.

Ne pouvant se faire que lorsque les logements sont chauffés, par conséquent quand il fait froid, nous vous recommandons de vous habiller très chaudement.

Pour Réau, la balade aura lieu le lundi 15 décembre 2014 de 19h00 à 21h30 pour les habitants du hameau d'Ourdy.

Attention, seuls les habitants du hameau d'Ourdy sont concernés. Le nombre de places étant limité, soyez les premiers à vous inscrire !

Pour plus d'informations et inscription :

**Sénart Info-Energie**

01 64 09 60 34

[infoenergie@san-senart.fr](mailto:infoenergie@san-senart.fr)



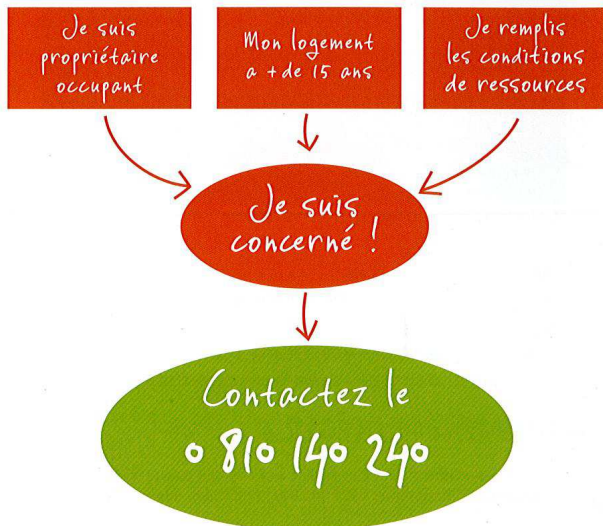


# RÉAU PRATIQUE

## → LE CONTEXTE SÉNARTAIS

En contribuant financièrement au programme «Habiter Mieux», le San souhaite poursuivre et intensifier son engagement auprès des propriétaires-occupants pour la rénovation thermique des habitations et la résorption de la fracture énergétique.

Il s'agit de la première aide financière directe accordée par le San aux ménages du territoire. Elle entre dans le cadre du Plan Climat de Sénart et du Programme Local de l'Habitat.



Le San vous aide  
à financer vos travaux  
d'économie d'énergie

[www.planclimat-senart.com](http://www.planclimat-senart.com)



[www.planclimat-senart.com](http://www.planclimat-senart.com)



L'aide du San est de 400 €, montant forfaitaire, venant en complément du dispositif «Habiter Mieux» géré par l'Anah. L'objectif du San est d'aider 100 ménages entre 2014 et 2017.

## → «HABITER MIEUX» À SÉNART, C'EST QUOI ?

Le San de Sénart contribue au programme d'aides financières impulsé par l'Etat pour encourager les travaux de rénovation énergétique des logements.

### Le programme «Habiter Mieux» à Sénart englobe :

- Une aide de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) d'un montant de 35 à 50 % du montant HT des travaux.
- L'ASE, Aide de Solidarité Ecologique, de 3 500 € au titre des «investissements d'avenir».
- Une aide du Conseil général de Seine-et-Marne, d'un montant égal à 1/3 de l'aide accordée par l'Anah.
- Une aide forfaitaire du Conseil régional de 1 000 €.
- Une aide forfaitaire du San de Sénart, d'un montant de 400 €.
- D'autres aides possibles (CNAV,...) au cas par cas.

### Dans le cadre du programme «Habiter Mieux», les ménages bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour :

- La réalisation d'un diagnostic thermique du logement.
- L'élaboration du projet de travaux.
- Le montage du dossier de financement.
- La comparaison des devis et le suivi du déroulement des travaux.

En Seine-et-Marne, PACT 77 et Citémérie sont les deux opérateurs agréés pour réaliser cet accompagnement.

## → QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

### Pour vous, il faut :

- Être propriétaire occupant de son logement.
- Sous conditions de ressources : «Habiter Mieux» s'adresse aux ménages modestes et très modestes.

	Définition «Ménage modeste» en Ile-de-France (source Anah)	Définition «Ménage très modeste» en Ile-de-France (source Anah)
Personnes par ménage	Revenus maximum annuels*	Revenus maximum annuels*
1	24 002	19 716
2	35 227	28 939
3	42 309	34 754
4	49 402	40 579
5	56 516	46 426
Par personne supplémentaire	+ 7 104	+ 5 834

\*Revenus fiscaux. Ce montant figure sur votre avis d'imposition

### Pour votre logement, il faut :

- Que le logement ait + de 15 ans.
- Que les travaux améliorent la performance énergétique du logement d'au moins 25 %.
- Qu'ils soient effectués par un professionnel.
- Qu'ils n'aient pas débuté avant le dépôt de votre dossier.
- Que le logement n'ait pas bénéficié d'autres financements de l'Etat depuis 5 ans (ex : PTZ+).

## → COMMENT PROCÉDER ?

Premier contact pour vérifier si vous êtes éligible à ce dispositif ou être orienté vers d'autres mesures : **Rénovation Info-Service : 0 810 140 240 – [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)**

Par ailleurs, pour tout conseil neutre, gratuit et indépendant sur la rénovation énergétique de votre logement :

**Sénart Info-Energie : par tél : 01 64 09 60 34 ou par mail : [infoenergie@san-senart.fr](mailto:infoenergie@san-senart.fr)**

### EXEMPLE POUR

**14 770 € TTC DE TRAVAUX**

soit 14 000 € HT  
Pour un foyer fiscal de 4 personnes  
avec un revenu fiscal inférieur à 40 579 €



### TOTAL DES AIDES

**14 233 €**

537 € à votre charge



# RÉAU PRATIQUE

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée  
Vendredi après-midi.

### MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges  
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55  
☎ 01.60.60.26.48

✉ [mairie.de.reau@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.reau@wanadoo.fr)  
Site : [reau.fr](http://reau.fr)

**OUVERTURE DE LA MAIRIE UN SAMEDI MATIN PAR MOIS DE 9h00 A 12h00 :**  
Samedi 15 novembre 2014  
Samedi 13 décembre 2014

## LE CARNET DE RÉAU

### NAISSANCES

BONJEAN Salomé	16/05/2014	Ourdy
MAUREL Tristan	12/06/2014	Parc du Plessis Picard
ALVES RAMOS Matilde	07/08/2014	Ourdy
THOMAS Alyssia	02/09/2014	Parc du Plessis Picard
D'ANGELO Zoé	16/09/2014	Ourdy



## LES CONSEILS MUNICIPAUX

### **Lors de la séance du 30 Juin 2014, le Conseil Municipal :**

A approuvé les règlements intérieurs de la cantine municipale, de la garderie, de l'étude surveillée et de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2014/2015

A voté le tarif de ces mêmes services périscolaires.

A désigné un représentant pour la commission « relations internationales » du SAN de Sénart : Il s'agit de Monsieur Isidore YAMBEN et un représentant à la commission des « affaires culturelles », Monsieur Alain AUZET.

A approuvé le principe et les modalités techniques et financières pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à proximité de la salle des fêtes.

A adopté une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

A donné un avis favorable aux modalités de la concertation de la ZAC (zone d'aménagement concertée) des « Prés Neufs »

Dans les points divers, les élus ont demandé que des rappels à l'ordre soient effectués concernant les stationnements irréguliers ou gênants.

### **Lors de la séance du 15 Septembre 2014, le Conseil Municipal :**

A adopté la mise à jour des compétences du SAN de Sénart, avant son passage en communauté d'agglomération

A émis un avis favorable au dossier d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dans le Parc d'Activités de l'A5, par la société SIGMA 11

A délibéré sur les taux de la taxe d'aménagement dans la commune

A approuvé le principe et les modalités de la vente d'un terrain appartenant à la commune, rue Frédéric Sarrazin, près du domaine des macarons de REAU

A approuvé les modalités de l'acquisition de deux terrains appartenant à la société APRR

*Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.*

### **DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

**Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 20 heures.**

- Lundi 3 novembre 2014
- Lundi 8 décembre 2014



# Dates à retenir



*Samedi 1er novembre 2014*

*Tournoi de pétanque et de foot organisé par  
l'association STOP*

---

*Mardi 11 novembre 2014  
Cérémonie au Monument  
aux Morts*

---

*Dimanche 30 novembre  
2014 de 14 h à 17 h 30  
Après-midi Jeux de société à  
la Salle des Fêtes*

---

*Ouverture de la Mairie  
le samedi de 9 h à 12 h  
Samedi 15 novembre 2014  
Samedi 13 décembre 2014*

*Jeu*di 20 novembre 2014

*Soirée Beaujolais organisée  
par le Comité des Fêtes*

---

*Samedi 20 décembre  
Arbre de Noël organisé  
par le Comité des Fêtes*

---

*Permanence de  
Didier TURBA  
Conseiller Général  
Samedi 15 novembre  
2014 de 9 h 45 à 10 h 30*

INFO REAU N°28

Octobre 2014

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Patricia PERCET

Impression : Mairie de Réau - Imprimé sur papier PEFC 10-31-179 à 450 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011